

# RÈGLEMENT DE LA LIGUE C.O.B.R.A.

(Comité de Direction du 06/06/2024)

## DÉROULEMENT

Les équipes sont composées de trois joueurs(euses) minimum et de remplaçants(es) éventuels(les).  
Les deux poules distinctes se jouent les mardi et mercredi. Un joueur peut participer aux deux journées.

Un responsable pour chaque poule à la charge de faire respecter le règlement et de diffuser les informations aux joueurs(euses).

Les rencontres se déroulent en trois parties avec attribution :

- 1 point par partie gagnée
- 0,5 point en cas d'égalité
- 1 point pour le meilleur total quilles des trois parties

Les boules d'essai démarrent à 18h40 pour une séance de 10 minutes

Les parties débutent à 18h50

## CALCUL DU HANDICAP INDIVIDUEL

Pour que les parties soient équilibrées un handicap en nombre de quilles est attribué. Il est calculé comme suit :  
(220 - Moyenne x 80%).

Exemple : pour un joueur à 165 de moyenne son handicap sera de  $(220-165) \times 80\% = 44$ .

Le handicap maximum est de 70 correspondant à une moyenne de 132.

### Cas particuliers :

Le handicap sur la première journée de chaque période est le dernier handicap calculé à la fin de la période précédente. Un nouvel arrivant se verra attribuer un handicap de 70 quilles.

Le handicap d'une équipe est la somme du handicap des trois joueurs(euses) présents.

## PÉRIODE DE JEU

Le calendrier précis est défini au début de chaque période. Le nombre de journées jouées sera identique pour le mardi et le mercredi. Les calendriers seront harmonisés.

## ABSENCES

Exceptionnellement, un(e) participant(e) peut faire ses lignes d'avance en cas d'absence pour impératif professionnel ,(ex : travail en horaire décalé, abstreinte, RV professionnel etc...).

Pour toutes les autres causes d'absences, le(a) joueur(euse) sera déclaré(e) « Blind », son score comptabilisé pour les trois parties sera de 90% de sa moyenne auquel on ajoute son handicap.

En résumé... plus de lignes d'avance en dehors du motif professionnel !

Pour faire ces lignes (motif professionnel) le(a) joueur(euse) doit réserver au bowling une piste avec boules d'essai en précisant qu'il s'agit de ligne d'avance, les scores seront inscrits sur le registre réservé à cet effet. Ces lignes peuvent s'effectuer du lundi au vendredi avant 20 heures.

Un(e) joueur(euse) retardataire arrivant avant le début de la deuxième partie peut intégrer son équipe et faire sa première partie à l'issue du match. Dans le cas contraire il sera considéré comme absent.

Fait à Angers le 10 juin 2024

Philippe THOMASSE - Président  
Jean Jacques BRICHARD, -Trésorier  
Françoise FAURE - Secrétaire